

**Q1.** En ce qui concerne M2, la déclaration / expérience est-elle destinée à la «rédaction de descriptions de travail EX», afin de permettre à la classification FCA HR de les évaluer? En d'autres termes, l'expérience est-elle liée à la rédaction de descriptions de travail de EX et à l'application de la méthodologie Hay?

**R1.** Non, M1 parle uniquement d'expérience dans la rédaction de descriptions de travail. M2 parle d'expérience dans l'évaluation de postes de direction utilisant la méthodologie Hay.

**Q2.** J'ai la même question que le n ° 1) ci-dessus pour les critères notés C2.

**R2.** C2 parle d'expérience dans l'évaluation de postes de direction utilisant la méthodologie Hay.

**Q3.** À la page 23 - point 8, j'aimerais que l'on envisage de modifier la durée minimale du projet à partir de 6 mois.

**R3.** Voir addenda n ° 1.

**Q4.** Actuellement, M3 ne permet aux candidats de se qualifier que s'ils possèdent l'un des diplômes universitaires les plus courts. Au lieu de cela, la Couronne serait-elle disposée à accepter un candidat avec n'importe quel diplôme universitaire ET avec une certification de plan Hay ou une accréditation de classification?

**R4.** Une combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience en classification et en organisation sera considérée.

**Q5.** La Couronne accepterait-elle une ressource ayant un diplôme en anglais pour satisfaire M3?

**R5.** Une combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience en classification et en organisation sera considérée.

**Q6.** M1 - L'expérience de la rédaction de descriptions de travail au sein du gouvernement fédéral peut-elle être soit des descriptions de travail EX et / ou non EX, soit une combinaison de la rédaction de descriptions de travail EX et non EX?

**R6.** Nous recherchons de l'expérience dans la rédaction de descriptions de postes (EX et / ou non-EX) pour des ministères, des agences ou des sociétés d'État du gouvernement fédéral.

**Q7.** M2 - Veuillez noter que la méthodologie d'évaluation Hay pour examiner et évaluer les descriptions de travail nouvelles ou existantes du gouvernement fédéral du Canada s'applique UNIQUEMENT à l'évaluation des descriptions de poste de membre de la haute direction, et non des descriptions de travail non-ex. Les descriptions de travail non-EX sont évaluées en fonction des classifications / catégories du Conseil du Trésor et des critères propres à chaque classification - et également en conformité avec les quatre facteurs suivants: compétence, effort, responsabilité et conditions de travail. Par conséquent, vous devez différencier les deux critères dans vos critères obligatoires et cotés.

**R7.** Les postes non exécutifs sont évalués en fonction des normes de classification du Conseil du Trésor dans l'administration publique centrale. Des organismes distincts (par exemple, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) peuvent appliquer leurs propres normes de classification. L'ACFC applique la méthode d'évaluation Hay pour tous ses postes.

**Q8.** C1 - L'expérience de la rédaction de descriptions de travail au sein du gouvernement fédéral peut-elle être une description de travail EX ou non, ou une combinaison de la rédaction de descriptions de travail EX et non EX?

**R8.** Voir la réponse R6.

**Q9.** C1 - par le libellé "en plus", vous voulez dire un total de quinze (15) ans?

**R9.** Nombre d'années d'expérience en plus des cinq années obligatoires.

**Q10.** C2 - par le libellé "en plus", vous voulez dire un total de quinze (15) ans?

**R10.** Voir la réponse R9.

**Q11.** C3 - Veuillez noter que la méthode d'évaluation de Hay pour l'examen et l'évaluation des descriptions de travail nouvelles ou existantes du gouvernement fédéral du Canada s'APPLIQUE UNIQUEMENT À L'ÉVALUATION DES DESCRIPTIONS DE TRAVAIL DES DIRIGEANTS EX - La description de travail non exécutoire. Les descriptions de travail non-EX sont évaluées en fonction des classifications / catégories du Conseil du Trésor et des critères propres à chaque classification - et également en conformité avec les quatre facteurs suivants: compétence, effort, responsabilité et conditions de travail.

**R11.** Voir la réponse R7.

**Q12.** Basé sur la grille flexible des ressources humaines pour la catégorie 8.2 Consultant en classification et conception organisationnelle (niveau supérieur) - la grille permet une combinaison d'études, de certifications et d'expérience pour obtenir les 95 points requis. L'autorité contractante envisagera-t-elle de modifier M3 pour l'aligner sur le réseau flexible?

**R12.** Voir les réponses R4 et R5 (tour 1).

**Q13.** Si non, considérerez-vous alors un diplôme d'études collégiales OU un diplôme universitaire (non spécifique aux critères actuels de M3)?

**R13.** Voir les réponses R4 et R5 (tour 1).

**Q14.** C3 - En ce qui concerne ces critères cotés, veuillez noter que la méthodologie d'évaluation Hay pour examiner et évaluer les descriptions de poste nouvelles ou existantes du gouvernement fédéral du Canada s'APPLIQUE UNIQUEMENT À L'ÉVALUATION DES DESCRIPTIONS DE TRAVAIL EX-EXÉCUTIF - DES DESCRIPTIONS DE TRAVAIL NON NON EX. Les descriptions de travail non-EX sont évaluées en fonction des classifications / catégories du Conseil du Trésor et des critères propres à chaque classification - et également en conformité avec les quatre facteurs suivants: compétence, effort, responsabilité et conditions de travail.

**R14.** Voir la réponse R7.

**Q15.** En ce qui concerne le barème de prix (pièce jointe 1 à la partie 3), l'État pourrait-il préciser si le contrat sera payé sur une base livrable ou sur une base horaire / par jour?

**R15.** L'entrepreneur sera payé par livrable. Une indemnité journalière est demandée pour les exigences nouvellement identifiées et hors du champ d'application, si requis par l'ACFC.

**Q16.** L'État pourrait-il confirmer que ce contrat n'exige aucune autorisation de sécurité?

**R16.** Il n'y a aucune exigence de sécurité. Toutefois, le contractant sera obligé de signer UN ACCORD DE NON-DIVULGATION (ANNEXE C).

**Q17.** La Couronne pourrait-elle clarifier les exigences linguistiques pour ce contrat?

**R17.** Tous les travaux seront en anglais. Voir l'addenda no 2.

## **ADDENDA N ° 1**

### **I. DDP # 20182461A, page 23**

#### **EFFACER:**

**8. Le projet devrait durer au moins six mois, sauf indication contraire dans l'un des critères ;**

**ADDENDA N ° 2**

**I. DDP # 20182461A, page 40**

**INSÉRER:**

**5. Langue de travail**

Tous les travaux doivent être effectués en anglais.